



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 05 avril 2022

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT

**Présents : Mmes Colette JODAR-TORRES – Marie-Claire MULLIERE – Sylvie BARTHELEMY - Céline BESSONNAT -
Stéphanie GREMERET – Nathalie TISSOT - Constance FINAS – Sandrine AUGÉAT – Sylvie SAUNIER**

MM. Yves LOMBARD – Dominique BOUILLOUX – Cédric TISSOT – Sébastien LESSARD

Absent excusé : Quentin D'ALASCIO pouvoir Cédric TISSOT

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la présence au Conseil de Marie-Emilie MAZEAU, correspondante au Journal de Saône et Loire. Elle rédigera ponctuellement des articles sur les événements de la commune de Baudrières, en complément de ceux déjà effectués par Monsieur Gérard RENOUD-GRAPPIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 15 février 2022. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

BILAN CANTINE GARDERIE

M. le Maire présente au Conseil le bilan cantine 2021 présentant un déficit de 3162.78 € et celui de la garderie 2021 affichant un excédent de 68.12 €. Il souligne que le nombre d'enfants fréquentant la garderie le soir est très important et émet l'idée de solliciter les agents pour soulager le service. Ainsi, trois personnes encadrantes seraient présentes jusqu'à 17h30, deux jusqu'à 18h et une jusqu'à 19h. Le Conseil valide cette proposition.

BUDGET PRIMITIF 2022 ASSAINISSEMENT

Le Conseil approuve le budget présenté pour l'année 2022 équilibré en recettes et en dépenses pour les deux sections :

FONCTIONNEMENT : 36 635 €

INVESTISSEMENT : 58 944 €

BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

M. le Maire présente en détail les lignes budgétaires 2021. Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 tel que présenté, équilibré en recettes et en dépenses pour les deux sections :

FONCTIONNEMENT : 1 370 023 €

INVESTISSEMENT : 863 766 €

SUBVENTIONS 2022

Le Conseil municipal valide la répartition des demandes de subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget communal 2022.

TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Après présentation de l'état prévisionnel des taxes directes locales, le Conseil municipal décide de suivre les taux d'imposition de référence pour 2022 soit :

	Bases	Taux	Produits attendus
Taxe Foncière bâti	682 625	31.42 %	231 314 €
Taxe Foncière non bâti	107 843	35.76 %	39 872 €
			<u>TOTAL</u> : 271 186 €

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2022

M. le Maire rappelle que le fonds de solidarité de logement a pour objectif d'aider les personnes et les ménages en difficulté à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. Grâce cette contribution communale fixée à 0.35 ct € par habitant, plusieurs foyers pourront bénéficier du FSL le cas échéant. Le conseil s'engage à verser à nouveau cette participation pour 2022.

RODP 2021 ENEDIS

Dans le cadre du contrat de concession signé avec le Sydesl, c'est le concessionnaire Enedis qui gère les réseaux de distribution d'électricité, aériens et/ou souterrains, installés sur le domaine public communal. En contrepartie, il doit s'acquitter de la redevance d'Occupation du domaine Public (RODP)

Le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 définit le mode de calcul et le mode de revalorisation du montant de la RODP Électricité.

Au 1^{er} janvier 2021, le dernier index publié était de septembre 2021 et s'établissait à 121.40 en base 2010. Le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du présent code est celui de la population totale.

D'après le calcul fourni par le Sydesl, le montant applicable est de 221 €.

Le conseil valide cette proposition.

REMBOURSEMENT DE FACTURES A TROIS ELUS ET UN AGENT

Le Conseil est informé que certaines fournitures ont été achetées par trois élus et un agent pour les opérations suivantes :

- Achat d'un barbecue et ses accessoires chez SOMAGIC pour l'aménagement du gîte Perrusson : 377.10 € payés personnellement par Monsieur Cédric DAUGE.
- Achat de projecteurs LED extérieurs chez le fournisseur SILAMP pour l'éclairage de la sculpture bois : 67.40 € et 179.70 € payés personnellement par Monsieur Cédric DAUGE.
- Achat de jus de pomme de l'Association Croqueurs de pommes pour l'organisation d'une cérémonie d'accueil de bénévoles et de la journée citoyenne : 75 € payés personnellement par Madame Colette JODAR TORRES.
- Achat d'un Baby-foot pour l'aménagement de la Maison PERRUSSON : 400 € payés personnellement par Madame Marie-Claire MULLIERE.
- Achat de pochoirs pour le marquage des poteaux incendies : 29.28 € payés personnellement par Monsieur Arnaud GRIVAUX.

Le Conseil accepte de rembourser ces factures aux élus et agent concernés.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire évoque :

- La demande d'Anthony et Anne-Sophie GROSBOIS, boulanger de Baudrières souhaitant effectuer la réfection de la façade de la boulangerie. Le Conseil autorise ces travaux en précisant que le coût serait à la charge de la commune et remboursé par Monsieur GROSBOIS lors du rachat des murs du commerce,
- Le projet de réfection de la route du moulin Jeudy et présente les devis d'Eurovia et de l'entreprise Michael GUIGUE. Le conseil valide,
- La révision des contrats d'assurance souscrits auprès de la SMACL prévue le 04 mai 2022 à 9h30,
- Le projet de changement d'éclairage vétuste de l'intérieur des bâtiments publics en lampes LED,
- Le futur aménagement de la RD 933 sur la section de Tenarre prévu en juin et en fin d'année,
- L'agrandissement de la terrasse du gîte Perrusson et la mise en place d'un local occultant les poubelles,
- La demande de Mme LAMARCHE souhaitant acquérir un chemin communal. Il indique que l'avis de l'AFR a été sollicité et qu'elle refuse le déclassement dudit chemin car ce dernier est susceptible d'être emprunté par les agriculteurs,
- La présence d'un TIG au sein des équipes techniques et le retour d'un stagiaire à partir du 11 avril 2022,
- Une réflexion pour la mise en place d'un abribus aux Bruyères avec éventuelle placette et chemin piétonnier,
- L'avancement du projet de la chaufferie bois avec l'idée d'agrandissement de la grange des services techniques, la mise en place d'un silo aérien et la création d'une plateforme de stockage. Il précise que les plaquettes bocagères pourraient provenir en partie du surplus de bois mort des parcelles et haies communales. L'élagage pourraient ainsi être valorisé.

Yves LOMBARD informe le Conseil que :

- Les contrats de fourniture de gaz et de location des copieurs ont été renégociés à la baisse,
- La sculpture doit être, sur les conseils du sculpteur Jacques PISSENEIM, traitée par dégriseur ou eau de javel et ensuite lasurée,
- L'organisation du spectacle sur terrain de cross éphémère de la future fête du Troquis suit son cours. Une rencontre a eu lieu avec le club des motards de Varennes le grand. Une assurance RCO pour motorisés doit être souscrite par la commune,
- La journée citoyenne du 23 mars dernier a encore connu un vif succès. 250 kilos de déchets ont été ramassés et des petits travaux d'extérieurs effectués (nettoyage divers, désherbage du cimetière...)

Nathalie TISSOT fait part :

- Du renouvellement du mobilier d'une classe complète à Baudrières (30 tables et chaises) et de l'achat de 2 tableaux blancs pour projection,
- De l'ouverture d'une 9^{ème} classe à Saint Vincent en Bresse à côté de la classe de Mme SALVI. La répartition pédagogique n'est pas encore connue. La création d'un second WC à la charge de la commune de Saint Vincent sera à prévoir et pose un réel problème d'agencement. Le mobilier et les jeux seront achetés par Bresse Louhannaise Intercom,
- De l'arrivée de 2 nouveaux enseignants pour la rentrée 2022/2023 pour palier à la création de classe et à un départ en retraite.

Marie-Claire MULLIERE évoque :

- La tenue du prochain marché qui fêtera son premier anniversaire,
- L'aménagement paysager autour de la sculpture et devant la bibliothèque,
- L'élan de solidarité des administrés lors de l'appel aux dons en faveur des Ukrainiens,

- La prochaine réunion du conseil jeune prévue le 15 avril prochain. Un projet de réalisation d'un labyrinthe hanté est en cours de réflexion,
- La prochaine réunion communautaire prévue le 07 avril et la prochaine réunion CCAS prévue le 06 avril.

Colette JODAR-TORRES informe le conseil :

- De l'intervention de la SAUR sur les poteaux incendies (réparation et remplacement des bornes). Une étude des points d'apports complémentaires doit être faite si la création de nouvelles bornes est impossible.
- Du contrôle de tous les coffrets électriques des bâtiments communaux,
- De l'ajout de nouveaux containers aux points propres,
- De sa participation à la dernière réunion du Syndicat des eaux : les travaux de rénovation du château d'eau de Saint Vincent en Bresse ont commencé en mars et se termineront probablement en août. Des essais avec coupures d'eaux sont prévus et auront peut-être un impact dans le secteur de la route du Château et de la route de Saint Germain du Plain,
- De la transmission des priorités de réfection de voirie aux services compétents,
- Du projet de matérialiser des passages piétons route de saint Vincent en agglomération,
- Des projets de travaux d'assainissement de certaines berges de l'étang de la Verne,

Cédric TISSOT informe le conseil que la campagne de tir sur nuisibles organisée par les chasseurs a permis d'éradiquer 150 ragondins.

Céline BESSONNAT fait un point sur la réunion SICED à laquelle elle a assisté. Les frais d'enfouissement des déchets augmentent de 12 % par an, ce qui engendrera une augmentation de 5 % des cotisations. D'autre part, le centre d'enfouissement actuel sera délocalisé à Torcy.

Sylvie BARTHELEMY évoque certaines difficultés de circulation des véhicules et des personnes aux abords de l'école lors du stationnement du bus aux heures de sortie du soir.

Dominique BOUILLOUX fait le point sur son entretien avec Monsieur SAMOILLAN, délégué ONF, au sujet des coupes de bois 2022 / 2023. Les parcelles 4 (Chevanys) et 29 (La Chênerie) devront être exploitées en priorité. Les parcelles 24 et 25 feront l'objet d'un cloisonnement et d'un éclaircissement.

Le bois communal situé aux Bruyères devra être élagué sur 40 à 50 mètres pour protéger la limite de propriété de Monsieur AUGÉ.

D'autre part, il indique que le cubage de bois se fera le 23 avril prochain.

Sébastien LESSARD revient sur le projet de réfection de peinture du terrain de tennis. (sol en deux couleurs et lignes blanches). Le conseil accepte le devis sélectionné.

Cédric DAUGE, Maire

